

République Française
Département du Nord

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Nombre de membres

Adhérents au CM ----- 14
En exercice----- 14
Quorum----- 14

Présents :

Michel BORREWATER – Catherine CHARLOT – François COQUEREL – Philippe COUCHE – Eddy DECLEIR
– Nicolas DELECLUSE – Catherine DELHAIZE – Sébastien DIDRY – Vincente GAUTIER – Catherine
HERMANT – Jean-Jacques LESAFFRE

Excusés : Christophe CALOONE (Procuration donnée à F. COQUEREL) – Valérie JACINTO (Procuration
donnée à Vincente GAUTIER) – Jean-Claude RUHANT (Procuration donnée à Catherine HERMANT

Eddy DECLEIR a été nommé secrétaire

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2024
- 2 - Délibération concernant l'approbation du Compte de Gestion 2023 de la Commune– N° 2024-03-28.01
- 3 - Délibération concernant l'approbation et le vote du Compte Administratif 2023 de la Commune– N° 2024-03-28.02
- 4 - Délibération concernant le vote des taxes communales– N° 2024-03-28.03
- 5 - Délibération concernant les subventions accordées aux organismes extérieurs par la commune sur le budget 2024– N° 2024-03-28.04
- 6 - Délibération concernant la signature d'une convention avec l'établissement scolaire privé de Beaucamps-Ligny dans le cadre de la Loi Carle– N° 2024-03-28.05
- 7 - Délibération portant création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet pour 27 heures hebdomadaires – N° 2024-03-28.06
- 8 - Délibération concernant le gardiennage de l'église– N° 2024-03-28.07
- 9 - Délibération concernant l'affectation des résultats du Compte Administratif 2023 de la Commune– N° 2024-03-28.08
- 10 - Délibération concernant la discussion et le vote du budget 2024– N° 2024-03-28.09
- 11 - Délibération concernant une demande de subvention « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » (ADVB) auprès du Département pour les travaux relatifs à l'intégration de l'école communale dans son nouvel environnement– N° 2024-03-28.10
- 12 - Informations sur les réunions des commissions communales et métropolitaines
- 13 - Questions diverses
- 14 - Informations sur les délégations du Conseil Municipal au Maire

I. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

Il est donné lecture du procès-verbal de la réunion du 22 février 2024. Le procès-verbal est approuvé et signé par les membres présents.

II. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE – N° 2024-03-28.01

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BORREWATER, Maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer et l'état des restes à réaliser de la section d'investissement, en dépenses et en recettes ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer ;

Considérant que le compte de gestion du receveur est régulièrement établi

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ont signé les membres présents.

III. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION ET LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE – N° 2024-03-28.02

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Jacques LESAFFRE, Adjoint au Maire chargé des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par M. Michel BORREWATER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| 2023 | Fonctionnement | Investissement | TOTAL |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| Recettes | 580 743,80 € | 336 548,72 € | 917 292,52 € |
| Dépenses | 539 986,65 € | 424 761,94 € | 964 748,59 € |
| Résultat brut de l'exercice | 40 757,15 € | - 88 213,22 € | - 47 456,07 € |
| RESULTATS CUMULES | | | |
| Rappel des résultats 2022 | 324 736,30 € | - 159 831,14 € | 164 905,16 € |
| Résultats N-1 + N | 365 493,45 € | - 248 044,36 € | 117 449,09 € |
| Part affectée à l'investissement | 60 031,17 € | | |
| Résultat global net | 305 462,31 € | -248 044,36 € | 57 417,95 € |

- b) constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- d) vote et arrête les résultats définitifs résumés ci-dessus, par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.
- e) ont signé au registre des délibérations les membres présents.

IV. DELIBERATION CONCERNANT LE VOTE DES TAXES COMMUNALES – N° 2024-03-28.03

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de maintenir les taux des taxes communales relatives au foncier bâti et non bâti, ainsi que le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Les taxes pour 2024 sont les suivantes :

| | |
|--|----------------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 38,00 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 51,80 % |
| Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) | 20,10 % |

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal donne son accord par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

V. DELIBERATION CONCERNANT LES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ORGANISMES EXTERIEURS PAR LA COMMUNE SUR LE BUDGET 2024 – N° 2024-03-28.04

Monsieur le Maire propose de modifier, comme suit, le montant des subventions allouées aux associations en 2024 :

| Organisme et objet | Montants votés |
|---|-----------------------|
| Association des Parents d'Elèves – fonctionnement | 300,00 € |
| Association des Parents d'Elèves – sortie scolaire | 2 790,00 € |
| Ensemble Musical des Weppes (EMW) – participation communale | 300,00 € |
| Foulée des Weppes – organisation de l'édition 2024 | 1 500,00 € |
| Coopérative scolaire Le Maisnil – fonctionnement | 150,00 € |
| Weppes Natation – fonctionnement | 270,00 € |
| TOTAL | 5 310,00 € |

Cette somme sera affectée, lors du vote du budget 2024, au **compte 65748** « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé/ Autres personnes de droit privé ».

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal donne son accord par 14 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

VI. DELIBERATION CONCERNANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE PRIVE DE BEAUCAMPS-LIGNY DANS LE CADRE DE LA LOI CARLE – N° 2024-03-28.05

Monsieur le Maire précise que Nicolas DELECLUSE ne prendra pas part à la délibération, dans le cadre de la règle des conflits d'intérêt.

Monsieur le Maire rappelle les modalités de la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 dite « loi Carle » qui prévoit la contribution, sous forme d'un forfait communal, de la commune de résidence pour un élève scolarisé dans une autre commune dans une classe maternelle ou élémentaire d'un établissement privé sous contrat d'association. L'école étant rendue obligatoire dès l'âge de 3 ans depuis la rentrée de Septembre 2019, les enfants de classe maternelle sont concernés par la contribution.

Monsieur le Maire expose le contenu de la nouvelle convention à passer avec l'école de Sainte-Marie de Beaucamps-Ligny pour l'année scolaire en cours : 2023-2024.

Pour les élémentaires, le forfait annuel par élève calculé est de 208 € (Deux cent huit euros).

Pour les maternelles, le forfait annuel par élève calculé est de 751 € (Sept cent cinquante et un euros).

Catherine DELHAIZE demande comment est fixé le montant, s'il est défini par l'Etat. Michel BORREWATER explique que le montant est calculé par la Commune sur la base des dépenses réelles de l'année scolaire N-1. Les montants ont été approuvés par le directeur de l'école de Sainte-Marie de Beaucamps-Ligny.

Après discussion, le Conseil Municipal de Le Maisnil donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention entre l'établissement scolaire privé de Beaucamps-Ligny et la Mairie de Le Maisnil par 12 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

VII. DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET POUR 27 HEURES HEBDOMADAIRES – N° 2024-03-28.06

Un agent a annoncé sa demande de mutation vers une autre commune. il a remis son courrier officiel le 13 mars. L'agent rejoint sa nouvelle affectation au plus tard trois mois après sa demande officielle. Le Maire s'est engagé à ce qu'il puisse rejoindre l'autre commune au plus tard le 1^{er} juin 2024.

En concertation avec Jean-Jacques LESAFFRE, Eddy DECLEIR et Valérie JACINTO, il est proposé que suite à ce départ un nouvel agent soit recruté sur un poste de 27 heures hebdomadaires au lieu de 35 avec une éventuelle externalisation de certaines tâches. Une étude est actuellement en cours sur ce point.

Catherine DELHAIZE s'interroge sur la possibilité de recourir à des ESAT (établissements et services d'aide par le travail). Michel BORREWATER répond que cette possibilité pourra être étudiée pour certaines tâches externalisables, mais que des contraintes relatives à ces établissements réduisent les possibilités. Il précise que différentes options ont déjà été à l'étude (apprentissage, emploi aidé...) mais pour différentes raisons, notamment des questions de calendrier et de délais, ces options ont été écartées. Une réflexion a aussi été menée sur l'option d'un emploi saisonnier de 6 mois, mais les contraintes seraient trop importantes.

Catherine DELHAIZE estime qu'une offre de 27 heures hebdomadaires est peu attractive pour un chef de famille. Michel BORREWATER avance que dans ce domaine d'activités un agent peut facilement compléter son emploi du temps par une activité complémentaire à son compte. L'option d'un mi-

temps a également été étudiée, notamment celle d'un mi-temps partagé entre deux communes voisines. Mais cela suppose un recrutement coordonné et une concordance des calendriers de recrutement de deux communes voisines.

Vincente GAUTIER souhaite savoir si une personne qui a été embauchée comme agent contractuel dans une autre commune peut être de nouveau embauché comme contractuel, ou si la limitation de renouvellement des CDD s'applique à ce cas de figure. Michel BORREWATER répond que ce point sera vérifié auprès du Centre de Gestion.

Michel BORREWATER rappelle que l'offre d'emploi sera publiée en ligne sur le site Emploi Territorial pendant une durée minimale d'un mois. Compte-tenu des délais, il paraît peu vraisemblable que l'embauche puisse avoir lieu avant la mi-mai.

Vincente GAUTIER fait remarquer que l'organisation des toilettes et douches dans les ateliers techniques n'a pas été prévue pour une éventuelle mixité des agents. Eddy DECLEIR répond que des solutions pourraient être trouvées si le nouvel agent choisi était une femme.

(dans les communes de moins de 1000 habitants - Cas où l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article L.332-8-3° du code général de la Fonction Publique)

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Maisnil,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment et notamment son article L.332-8-3° ;

Vu le projet de budget 2024,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

*Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré DECIDE **par 14 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention** la création, à compter du 1er mai 2024, d'un emploi permanent d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 27 heures hebdomadaires.*

L'emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée. Dans le cas de l'agent contractuel, le contrat pourra être renouvelable par reconduction expresse. A l'issue d'une période de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une formation en entretien des espaces verts ou aménagement paysager ou d'une expérience dans ce domaine d'activités. La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. La rémunération tiendra compte de l'expérience de l'agent. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024.

VIII. DELIBERATION CONCERNANT LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE – N° 2024-03-28.07

Le montant maximum de l'indemnité annuelle des gardiens d'églises communales représente 499,75 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et à 125,98 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Monsieur Jean-Jacques LESAFFRE, Adjoint, propose au Conseil Municipal de verser une indemnité pour le gardiennage de l'église communale en la fixant, pour l'année 2024, à 100,00 € (cent euros).

Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'indemnité de 100,00 euros (cent euros) pour le gardiennage, en 2024, de l'église de la commune par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

IX. DELIBERATION CONCERNANT L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE – N° 2024-03-28.08

- Vu l'instruction M57,
- Vu la délibération n° 2022-06-23.07 relative à la dissolution du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Vu le résultat constaté suite à l'approbation du Compte de Gestion 2023 du CCAS établi par le comptable et approuvé par la Délibération 2024-02-22.01,
- Vu le budget de la Commune de l'exercice 2023 approuvé,
- Vu le déficit constaté dans la Section Investissement et l'excédent constaté dans la Section Fonctionnement du Compte Administratif 2023 de la Commune,

| | | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|---------------------------------|---------|-----------------------|-----------------------|
| Résultats 2023 | CCAS | + 25 918,86 € | 0,00 € |
| | Commune | + 305 462,31 € | - 248 044,36 € |
| Soit, un résultat cumulé | | + 331 381,17 € | - 248 044,36 € |
| Restes à réaliser 2023 | | 0,00 € | 0,00 € |
| RESULTATS NETS | | + 331 381,17 € | - 248 044,36 € |

Le Conseil Municipal **DECIDE** par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention d'affecter :

- à la section d'**Investissement** (chap. 10 / cpte 1068), la somme de **248 044,36 €**
- à la section de **Fonctionnement** (chap./cpte 002), la somme de **83 336,81 €**

Le déficit de la section d'investissement (**248 044,36 €**) sera repris au compte 001 (Dépenses / SI).

X. DELIBERATION CONCERNANT LA DISCUSSION ET LE VOTE DU BUDGET 2024 – N° 2024-03-28.09

En application de l'article L. 5217-10-4 du CGCT, le délai de communication du projet de budget primitif (BP) à l'assemblée délibérante est porté à 12 jours minimum, ce délai s'entend en jours calendaires.

Par courrier électronique du 23 février 2024, la Commission Finances a convoqué l'ensemble du Conseil Municipal pour une réunion de préparation du budget. Les documents de travail ont été partagés aux Conseillers Municipaux le 1^{er} mars 2024. Les Conseillers se sont réunis le 14 mars pour une réunion de travail préparatoire.

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2024 établi en collaboration avec Monsieur Jean-Jacques LESAFFRE, Adjoint au Maire, en intégrant les contributions du Conseil Municipal.

Michel BORREWATER explique que des ajustements à la marge ont dû être réalisés depuis la dernière présentation du projet de Budget. En particulier, les factures d'électricité de la Ferme des Saules, en attente depuis 2022, ont finalement été reçues mais avec des erreurs importantes, puisque les tarifs ne correspondent ni au contrat initial ni à l'avenant signé en 2023. Philippe COUCHE a apporté son expertise pour analyser la facturation reçue. Par ailleurs, le contrat initial avait été défini dans l'optique d'installer deux bornes de recharge rapide pour des véhicules électriques. Les bornes n'ayant finalement pas été implantées, un nouveau compteur de puissance moins importante va être demandé. Une correction des facturations a été faite à EDF ; la demande est en cours. Dans l'attente de la réponse sur les montants définitifs, Michel BORREWATER propose de budgéter 3 000 euros supplémentaires sur cet article.

Par ailleurs, la Commune reste dans l'attente de la publication par l'Etat des montants attribués pour la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) et la DPEL (Dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux). Il est proposé de ne pas inscrire de montant pour la DSR.

Les produits prévisionnels des taxes directes locales ont par contre été reçus, et Michel BORREWATER propose d'inscrire 3 000 euros de recettes supplémentaires sur ce chapitre.

Concernant la section de fonctionnement, Michel BORREWATER précise qu'un premier remboursement anticipé du prêt relais a été prévu (21 000 euros sur les 40 000 euros du prêt). Il a été également prévu le versement d'une première trimestrialité du nouvel emprunt qui sera réalisé pour les travaux d'enfouissement de la rue Haute Loge.

Concernant la section d'investissement, Michel BORREWATER indique qu'un projet immobilier ferait l'objet d'un budget annexe, voté séparément, et que l'excédent serait ensuite reversé au budget de la Commune.

Après discussion des différents chapitres et articles de la section de fonctionnement, le Conseil Municipal adopte le budget d'exploitation suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

| | | |
|-----|--|--------------|
| 002 | Excédent de fonctionnement reporté | 83 336,81 € |
| 70 | Produits des services du domaine et des ventes | 34 500,00 € |
| 73 | Impôts et taxes..... | 135 176,00 € |
| 731 | Impositions directes..... | 291 000,00 € |
| 74 | Dotations, subventions, participations..... | 74 555,00 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 1 800,00 € |

TOTAL..... 620 367,81 €

Dépenses

| | | |
|-----|--|--------------|
| 011 | Charges à caractère général | 193 647,81 € |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 300 950,00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 75 750,00 € |
| 65 | Autres charges gestion courante..... | 38 520,00 € |
| 66 | Charges financières | 11 400,00 € |
| 68 | Dotations aux provisions semi-budgétaires..... | 100,00 € |

TOTAL..... 620 367,81 €

Il est procédé au vote de la section de **Fonctionnement**. Le Conseil Municipal donne son accord par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Après discussion des différents chapitres et articles de la section d'investissement, le Conseil Municipal adopte le budget d'investissement suivant :

SECTION INVESTISSEMENT**Recettes**

| | | |
|-----|---|--------------|
| 021 | Virement de la section d'exploitation | 75 750,00 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 254 544,36 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 80 000,00 € |

SOUS-TOTAL.....410 294,36 €

R à R en recettes..... 0,00 €

TOTAL.....410 294,36 €

Dépenses

| | | |
|-----|---|--------------|
| 001 | Solde d'exécution de la section d'inv. reporté..... | 248 044,36 € |
| 16 | Emprunts et dettes | 62 350,00 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 99 900,00 € |

SOUS-TOTAL.....410 294,36 €

R à R en dépenses..... 0,00 €

TOTAL.....410 294,36 €

Il est procédé au vote de la section d'**Investissement**. Le Conseil Municipal donne son accord par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

XI. DELIBERATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE SUBVENTION « AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS » (ADVB) AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX RELATIFS A L'INTEGRATION DE L'ECOLE COMMUNALE DANS SON NOUVEL ENVIRONNEMENT – N° 2024-03-28.10

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours des deux prochaines années le projet d'urbanisme autour de la création de la nouvelle rue des écoliers et un projet de réaménagement de la rue de l'église vont venir transformer l'environnement direct de l'école : un lotissement sera aménagé sur le terrain voisin de 4100 m² ; il est prévu par ailleurs, dans le cadre du projet voirie, une réhabilitation du centre village et un réaménagement de la rue de l'Eglise. Cette métamorphose du quartier est l'occasion de repenser l'intégration de l'école dans son environnement, d'améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des élèves, et de renforcer l'engagement environnemental de l'établissement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible aux demandes de subvention dans le cadre de l'Aide Départementale Villages et Bourgs du Département (ADVB). L'objectif du département à travers ce dispositif est d'améliorer le patrimoine public et son accessibilité aux habitants, notamment en milieu rural.

Michel BORREWATER remercie Eddy DECLEIR pour avoir monté très rapidement ce dossier qui doit être déposé avant le 31 mars 2024.

Eddy DECLEIR présente les évolutions qu'a connu le projet suite aux échanges avec l'architecte et les entreprises contactées. L'auvent couvrira une partie seulement de la façade ; il sera réalisé en porte-à-faux de manière à éviter toute emprise sur l'espace métropolitain. Le bardage sera réalisé en harmonie avec celui des nouvelles constructions. Une végétalisation partielle de l'ancienne cour sera

réalisée. La forme définitive de la cour paysagée à l'arrière de l'école n'est pas encore totalement arrêtée. La MEL pourrait accompagner la commune sur l'aménagement de cet espace à travers son service Espaces Naturels. Les Conseillers municipaux félicitent Eddy DECLEIR pour le développement du projet.

Eddy DECLEIR précise que le montant demandé correspond à une première estimation du projet réalisée dans un temps contraint. Il va continuer à travailler pour restreindre les dépenses. Catherine CHARLOT s'interroge sur le changement des montants dans le cadre d'une demande de subvention. Michel BORREWATER précise qu'en cas de dépenses inférieures au projet déposé, le Département minore également sa subvention, celle-ci correspondant à un pourcentage des dépenses (30, 40 ou 50 % des dépenses totales).

En concertation avec Monsieur Eddy DECLEIR, Adjoint aux Travaux, des devis ont été retenus pour un montant total de 111 910,57 € (cent onze mille neuf cent dix euros et cinquante-sept centimes). Une subvention à hauteur de 50 % du coût hors taxes des travaux peut être demandée soit un reste à charge pour la commune de 55 955,57 € (cinquante-cinq mille neuf cent cinquante-cinq euros et cinquante-sept centimes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'opération Aide Départementale Villages et Bourgs et à déposer cette demande sur le site dédié du Département par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Michel BORREWATER remercie Jean-Jacques LESAFFRE et le secrétariat pour la préparation du budget, ainsi qu'Eddy DECLEIR pour celle du dossier ADVB. Il remercie l'ensemble des Conseillers Municipaux pour leurs implications dans chacune des Commissions, au-delà des seules réunions.

XII. INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET METROPOLITAINES

Monsieur le Maire rappelle que les comptes-rendus des réunions de commissions sont envoyés systématiquement à l'ensemble du Conseil. Les membres sont invités à en prendre connaissance. Si besoin, les responsables de commissions apporteront les précisions nécessaires.

1) Commission Jeunesse

Attractivité de l'école :

L'attractivité de l'école est un sujet toujours prégnant en raison de la taille de l'établissement. La Commission Jeunesse travaille sur le sujet.

Conseil d'école :

Catherine CHARLOT annonce que l'école a reçu le label Ecole en Démarche de Développement Durable niveau 3. Ce label vient consacrer le travail que réalisent les enseignants depuis plusieurs années.

Les parents ont rapporté qu'ils ont vu une amélioration en cantine depuis le dernier Conseil.

Une famille a manifesté son souhait d'une animation en anglais, possiblement sur le temps du midi.

Michel BORREWATER informe que des précisions ont été demandées aux parents concernant ce souhait. Il précise que les anciens élèves de l'école aujourd'hui en sixième ne rencontrent pas de difficulté particulière en anglais ; il relève aussi que l'organisation d'une animation en anglais durant la pause méridienne exclurait les élèves qui rentrent chez eux.

Nicolas DELECLUSE relève que cette question peut participer de la valorisation de l'établissement si l'école offre les moyens d'aller au de-delà du niveau scolaire lui-même. Mais il note que les offres « extra-scolaires » (et non pas « périscolaires ») relèvent ordinairement d'une option payante.

Catherine DELHAIZE et Nicolas DELECLUSE considèrent que cette offre devrait se développer en dehors du temps scolaire, idéalement après la classe ou le mercredi.

Prochaines réunions :

Catherine CHARLOT signale sa prochaine participation à un webinaire sur l'ENT, ainsi qu'un échange le 11 avril proposé par la MEL au sujet des gestionnaires de restauration collective.

2) Commission Finances

Jean-Jacques LESAFFRE présente l'état annuel des indemnités versées aux élus pour l'année 2023.

Le maire a reçu un montant de 19 613,40 euros.

Les 4 adjoints, Catherine CHARLOT, Jean-Jacques LESAFFRE, Catherine HERMANT et Eddy DECLEIR ont reçu chacun 5 207, 52 euros.

Le montant total des indemnités aux élus a été en 2023 de 40 443,48 euros.

Jean-Jacques LESAFFRE fait part de sa volonté de poursuivre chaque trimestre la présentation au Conseil d'un point sur l'évolution de la réalisation du budget communal.

3) Commissions Animation et Culture

Médiathèque :

Jean-Jacques BOUCHERY, bénévole auprès de la médiathèque, a réalisé un bilan synthétique complet de l'activité du réseau Média-Weppes.

Michel BORREWATER fait remarquer que, d'après ce rapport, la Médiathèque de Le Maisnil a connu une augmentation de ses inscriptions de +21 % depuis sa municipalisation et sa gratuité. Catherine HERMANT précise que ce changement n'a pas entraîné de soucis vis-à-vis des médiathèques des communes membres du réseau MédiaWeppes.

Préparation des Fêtes du Village :

Le planning des préparatifs est respecté.

Vincente GAUTIER demande pourquoi les prévisions de fréquentation sont à la baisse. Catherine HERMANT rappelle que le premier week-end de juillet tombe cette année du 6 au 8 juillet et qu'à cette date certaines familles seront déjà en congés en dehors du village.

Les Conseillers échangent sur l'organisation du service à table et au bar et se mettent d'accord sur un mode opératoire commun.

3) Commission Sociale et Affaires familiales

Services territoriaux :

Catherine HERMANT signale au Conseil la création d'une CPTS (Communauté Territoriale de Santé), animée par une coordinatrice sur le territoire des Weppes. Elle peut notamment aider à retrouver un médecin référent (lorsqu'un médecin référent prend sa retraite).

Catherine HERMANT rappelle avoir envoyé aux Conseillers le compte-rendu de la réunion du SIVU Mission Locale.

Enfin, elle informe du travail de la SAAM (Service d'Accompagnement en Addictologie Mobile) sur le territoire des Weppes. Une personne peut se déplacer pour rencontrer les personnes dans le besoin.

Animation à destination des aînés :

Suite au questionnaire distribué aux aînés, c'est le thème de la Prévention de la Chute qui a le plus retenu l'intérêt des habitants. Un programme en 7 ateliers sera proposé. Dès que les dates seront fixées avec l'intervenante, un courrier sera envoyé aux habitants pour annoncer le programme détaillé et demander leur engagement. Une dizaine de places seront disponibles

4) Commission Urbanisme

Réunion 3F Notre Logis et propriétaires de la Garenne :

Une réunion a eu lieu entre l'aménageur du futur lotissement de Beaufremetz et les propriétaires des terrains voisins rue de la Garenne au sujet de la servitude entre les terrains. 5 propriétaires sur 6 étaient présents. 3F Notre Logis propose aux propriétaires d'acquiescer une surface de terrain en fonction des délimitations déterminées par le géomètre.

Nicolas DELECLUSE demande si les propriétaires ont des actions à réaliser suite à cette réunion. Jean-

Jacques LESAFFRE précise qu'une seconde réunion sur place aura probablement lieu avec un géomètre pour confirmer les délimitations. Par la suite un acte notarié sera nécessaire.

5) Commission Communication :

Feuillet de mars :

Le feuillet de 4 pages a été imprimé en interne permettant de réaliser une substantielle économie. Compte-tenu des résultats de bonne facture, cette solution sera pérennisée pour le format 4 pages.

6) Commission Environnement

La réunion « Tous au compost » a eu lieu ce mercredi 27 mars ; elle a réuni 35 participants.

Jean-Jacques LESAFFRE rappelle le « Troc des plantes » le 20 avril à Fournes et le « Marché aux Fleurs » le 27 avril dans la cour de la Ferme des Saules au Maisnil.

7) Commission spéciale « économie d'énergies » :

Eddy DECLEIR poursuit l'étude de la modernisation de l'éclairage public. Un devis a été reçu et retravaillé concernant l'ensemble du village, en dehors de la rue Haute Loge. Lorsque le projet sur cette rue sera à son tour revu et validé, la commune pourra prendre contact avec la FEAL pour lancer les demandes de subventions. Pour rappel, la part restante sera fiscalisée. Le temps de ces démarches, il faut compter un délai d'au moins 6 mois avant le début des travaux.

XIII. METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Michel BORREWATER rappelle que la commission d'enquête a rendu son rapport et ses conclusions sur le projet du PLU3. Après l'avis favorable de la commission, la prochaine et dernière étape de la procédure sera l'approbation du PLU3 prévue courant 2024.

Concernant le RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE, un débat d'orientation devra avoir lieu lors d'un prochain Conseil municipal. Les documents sont d'ores et déjà consultables par les élus au secrétariat de la Mairie.

Un comité de pilotage des travaux de la Route Métropolitaine M141B aura lieu le 9 avril avec la participation des différentes communes concernées. Une autre réunion sur le phasage des travaux aura lieu en amont le 5 avril pour les seules communes de Le Maisnil et Radinghem.

XIV. QUESTIONS DIVERSES

Elections européennes :

Un planning des permanences des élus au bureau de vote a été proposé afin que chacun puisse prendre ses disponibilités pour cette journée électorale.

Réduction de vitesse :

L'UT propose une révision de la réduction de vitesse dans le bas village : 50 km/h dans la rue du Bas jusqu'à la sortie de la rue des Breux et jusqu'à la rue de La Marlacque. 70 km/h dans la rue de La Marlacque.

WEO :

La chaîne régionale WEO viendra réaliser un reportage sur la Commune le mardi 2 avril.

XV. Délégations du Conseil Municipal au Maire

Le prêt relais de 40 000 euros a été signé conformément à la Délibération 2023-12-20.05. Une première échéance de paiement a eu lieu le 1^{er} mars 2024.

Assurances :

Un avenant au contrat a été signé pour le Véhicule PEUGEOT BOXER.

Relation avec les associations, les cotisations suivants ont été renouvelées :

- Cotisation 2024 Maires du Nord 136,24 €
- Cotisation 2024 RVVN 628 € (1€ par habitant)

Baux ruraux : Les terres appartenant à la commune cultivées par un exploitant désormais à la retraite sont reprises par une jeune exploitante d'une commune voisine. Un nouveau bail est en cours de signature dans les mêmes conditions.

Prochains Conseils Municipaux :

- Mercredi 17 avril 2024 à 19h15
- Jeudi 23 mai 2024 à 19h15
- Jeudi 20 juin 2024 à 19h15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et quarante-cinq minutes.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

| | |
|---------------|--|
| 2024-03-28.01 | Délibération concernant l'approbation du Compte de Gestion 2023 de la Commune |
| 2024-03-28.02 | Délibération concernant l'approbation et le vote du Compte Administratif 2023 de la Commune |
| 2024-03-28.03 | Délibération concernant le vote des taxes communales |
| 2024-03-28.04 | Délibération concernant les subventions accordées aux organismes extérieurs par la commune sur le budget 2024 |
| 2024-03-28.05 | Délibération concernant la signature d'une convention avec l'établissement scolaire privé de Beaucamps-Ligny dans le cadre de la Loi Carle |
| 2024-03-28.06 | Délibération portant création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet pour 27 heures hebdomadaires |
| 2024-03-28.07 | Délibération concernant le gardiennage de l'église |
| 2024-03-28.08 | Délibération concernant l'affectation des résultats du Compte Administratif 2023 de la Commune |
| 2024-03-28.09 | Délibération concernant la discussion et le vote du budget 2024 |
| 2024-03-28.10 | Délibération concernant une demande de subvention « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » (ADVB) auprès du Département pour les travaux relatifs à l'intégration de l'école communale dans son nouvel environnement |

LISTE DES MEMBRES PRESENTS PENDANT LA SEANCE

Michel BORREWATER – Catherine CHARLOT – François COQUEREL – Philippe COUCHE – Eddy DECLEIR
– Nicolas DELECLUSE – Catherine DELHAIZE – Sébastien DIDRY – Vincente GAUTIER – Catherine
HERMANT – Jean-Jacques LESAFFRE

Le présent procès-verbal a été approuvé par le Conseil Municipal du 23 mai 2024

A Le Maisnil, le 23 mai 2024

Le secrétaire de séance :

Eddy DECLEIR
Adjoint au Maire

Le Président de séance :

Michel BORREWATER
Maire